

OMPI



SCP/6/8
ORIGINAL : anglais
DATE : 9 novembre 2001

F

ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE
GENÈVE

COMITÉ PERMANENT DU DROIT DES BREVETS

Sixième session
Genève, 5 – 9 novembre 2001

RÉSUMÉ DU PRÉSIDENT

Point 1 de l'ordre du jour : ouverture de la session

1. La session a été ouverte par M. Shozo Uemura, vice-directeur général de l'OMPI, qui a souhaité la bienvenue aux participants au nom du directeur général. M. Philippe Baechtold (OMPI) a assuré le secrétariat du comité permanent.

Point 2 de l'ordre du jour : élection d'un président et de deux vice-présidents

2. Le comité permanent a élu à l'unanimité, pour un an, M. Dave Herald (Australie) en qualité de président et MM. Volodimir Zharov (Ukraine) et Chaho Jung (République de Corée) en qualité de vice-présidents.

Point 3 de l'ordre du jour : adoption de l'ordre du jour révisé

3. L'ordre du jour révisé (document SCP/6/1 Rev.) a été adopté sous la forme proposée.

Point 4 de l'ordre du jour : adoption du projet de rapport de la cinquième session

4. Le projet de rapport de la cinquième session (document SCP/5/6 Prov.2) a été adopté avec les modifications proposées par la délégation de la République dominicaine et par le représentant de l'Union des confédérations de l'industrie et des employeurs d'Europe (UNICE).

Point 5 de l'ordre du jour : projet de traité sur le droit matériel brevets et projet de règlement d'exécution du projet de traité sur le droit matériel des brevets

5. Le SCP a examiné des projets de dispositions visant l'harmonisation du droit matériel des brevets, sur la base du projet de traité sur le droit matériel des brevets (SPLT) (document SCP/6/2), des projets de règlement d'exécution et de directives pour la pratique correspondant au projet de traité sur le droit matériel des brevets (document SCP/6/3), de notes (document SCP/6/4), d'une étude sur le lien entre le SPLT, le PLT et le PCT (document SCP/6/5) et d'un résumé succinct des informations communiquées par les membres du Comité permanent du droit des brevets (SCP) en ce qui concerne la définition de l'état de la technique (document SCP/6/INF/2).

6. Le SCP a examiné les projets d'articles et les projets correspondants de règles et de directives pour la pratique. Il a donné mandat au Bureau international d'en revoir le texte compte tenu des délibérations de la présente session et de lui soumettre des dispositions révisées pour sa prochaine session. Outre les nombreux échanges de vues auxquels les dispositions proposées ont donné lieu, le SCP a approuvé le principe relatif au lien entre le SPLT, le PLT et le PCT qui est exposé dans le document SCP/6/5.

7. En ce qui concerne une proposition présentée par la délégation des États-Unis d'Amérique visant à créer un groupe de travail sur les divulgations d'inventions multiples et les demandes complexes (document SCP/6/6), le SCP a décidé que la première session du groupe de travail se tiendra dans le cadre de la prochaine session du SCP, au cours de deux séances du soir organisées pendant la même semaine. Il a également convenu du mandat du groupe de travail et du fait que ce dernier rendra compte des résultats de ses travaux et fera des suggestions au SCP.

Point 6 de l'ordre du jour : proposition présentée par la délégation des États-Unis d'Amérique

8. Le SCP a envisagé la question d'une aide immédiate et à plus long terme, à l'échelle mondiale, pour les déposants et les titulaires de brevets touchés par des circonstances de force majeure, sur la base d'une proposition présentée par la délégation des États-Unis d'Amérique (document SCP/6/7). Il a en outre échangé des informations sur les pratiques des offices. Le Bureau international a invité les membres du comité à lui envoyer tous les renseignements dont ils disposent sur ce sujet, afin qu'il les publie sur le forum électronique du SCP.

Point 7 de l'ordre du jour : travaux futurs

9. À la suite d'une suggestion du président, le SCP a décidé que l'ordre des délibérations qui seront consacrées au projet de SPLT à la prochaine session sera établi en tenant compte de la nature des dispositions.

10. Le SCP a également décidé que sa septième session se tiendra, en principe, en mai 2002 à Genève.